

**Bureau DPE5**

Gestion des instituteurs et  
Professeurs des écoles du  
département de Vienne

Affaire suivie par :  
Emmanuelle BOUYAT  
Cheffe de bureau

Alice PIELBERG  
Référente mouvement  
Gestion collective  
05 16 52 63 01

Mél : [mouvementdpe5@ac-poitiers.fr](mailto:mouvementdpe5@ac-poitiers.fr)

22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86002 Poitiers Cedex

Poitiers, le 25 octobre 2023

Le directeur des services départementaux de  
l'Education nationale de la Vienne

à

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s du 1<sup>er</sup> degré public  
Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs  
de l'Education nationale (pour information)

## Objet : mouvement POP des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de la Vienne – Rentrée scolaire 2024

### Références :

- *Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021 parues au BO spécial n°6 du 28 octobre 2021.*
- *Note de service ministérielle du jeudi 12 octobre 2023 relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré – Rentrée scolaire 2024, parue au B.O n°39 du jeudi 19 octobre 2023.*

Le « mouvement POP » est un dispositif organisé par les directrices/directeurs académiques des services de l'éducation nationale en parallèle des opérations de mobilité interdépartementale. Il est reconduit en 2024.

Ce mouvement a pour objectif de répondre à des besoins spécifiques que connaissent des établissements et des écoles : besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc., qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier : par exemple ruralité, isolement géographique (montagne, îles), enseignement particulier (Rep+).

**Ce dispositif de mouvement hors barème permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste). Le calibrage du mouvement interdépartemental tient compte des résultats du mouvement POP.**

L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.1.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité.

**Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée par la DGRH.**

## 1. Participants

Le mouvement sur postes à profil est ouvert aux enseignants du premier degré, titularisés au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les candidats sur un poste à profil peuvent relever du département où est proposé le poste ou d'un autre département.

Aucun enseignant ne peut se porter candidat s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre requis pour ce poste (poste à exigence particulière).

## 2. Le calendrier du mouvement POP

### 2.1. Formulation des demandes :

**Elle s'effectuera exclusivement par l'application COLIBRIS :**

- du mercredi 8 novembre 2023 à 12 heures au mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures (heures de Paris).

### 2.2. Instruction des demandes et organisation des entretiens :

**Les demandes formulées durant la période de candidature font l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir. Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (postes à exigences particulières). L'enseignant inéligible ou dont le dossier est irrecevable se verra notifier l'annulation de sa candidature.**

**Les agents peuvent formuler jusqu'à 6 vœux maximum (indépendamment du nombre de vœux qu'ils peuvent éventuellement émettre dans le cadre du mouvement interdépartemental en parallèle) qu'ils doivent impérativement saisir par ordre de préférence.**

**Les agents doivent joindre à leur candidature un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste sur lequel ils se portent candidat.**

**Les DSDEN examinent toutes les candidatures recevables. Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés sont convoqués via l'outil COLIBRIS à un entretien avec la commission de sélection. Ces entretiens seront organisés par les services départementaux, à distance ou en présentiel, entre le 30 novembre 2023 et le 23 janvier 2024.**

Tous les candidats sont informés de la suite donnée à leur candidature dans COLIBRIS.

Phase d'instruction des candidatures et d'organisation des entretiens de recrutement :

- du jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024

### 2.3. Résultats du recrutement sur postes à profil :

- **Mercredi 21 février 2024**

Les agents classés sur un poste POP, quel que soit le rang de classement sur ce poste, seront informés par courriel de la suite à donner à leur candidature.

### 3. La procédure d'accès par internet à l'outil de saisie des candidatures : COLIBRIS :

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes. Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Se rendre sur l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ;
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée sur la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe » puis valider son authentification en cliquant sur le bouton « Connexion » ;

*Attention : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à utiliser ce nouveau mot de passe pour de nouvelles connexions.*

- Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.
- Enfin, il doit cliquer sur le bouton « Les services », puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application Siam premier degré. Dans cette rubrique, l'enseignant doit sélectionner la rubrique « **Mouvement POP** » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures : **Colibris**.

Cette application permet à l'enseignant de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP et de suivre l'avancée du traitement de sa demande. L'enseignant doit saisir **une nouvelle demande pour chaque poste** sur lequel il veut postuler.

Les enseignants dont la candidature est retenue pour un entretien en seront informés via l'outil Colibris et/ou par courriel ; la suite donnée à leur demande sera communiquée selon les mêmes modalités.

Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un EXEAT de leur département d'origine et d'un INEAT du département du poste obtenu.

L'enseignant muté sur poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.

Après trois années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement interdépartemental organisé au titre de 2027. Ces points sont cumulables avec les autres bonifications.

Le bureau DPE5 se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Fabrice BARTHELEMY**

*Pièces jointes :*

- *Annexe 1 – La note de service ministérielle du 12 octobre 2023*
- *Annexe 2 – Le calendrier du mouvement*